

---

**Présidence : Autriche**

## 267ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 27 janvier 2000

Ouverture : 10 h 20

Suspension : 12 h 45

2. Présidence : Mme J. Stefan-Bastl  
M. H.-P. Glanzer

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

a) *Situation en Biélorussie* : Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/32/00), Biélorussie

b) *Situation dans la République tchétchène de la Fédération de Russie* :  
Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/31/00), Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : DIRECTEUR DU BUREAU DES INSTITUTIONS  
DEMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME

Directeur du BIDDH (ODIHR.GAL/4/00) (ODIHR.GAL/5/00)  
(ODIHR.GAL/6/00) (ODIHR.GAL/7/00) (ODIHR.INF/6/00), Portugal -  
Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie,  
de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la  
Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie et de la République  
tchèque) (PC.DEL/29/00), Kazakhstan, Suisse, Canada, Etats-Unis  
d'Amérique (PC.DEL/34/00), Turquie, Albanie, Turkménistan  
(PC.DEL/33/00), Croatie, Fédération de Russie, République tchèque,  
Biélorussie, Présidence (CIO.GAL/3/00)

*Dates et thèmes des réunions supplémentaires sur la dimension humaine* : Présidence

Point 3 de l'ordre du jour : DECISION RELATIVE AU SEMINAIRE SUR LA  
DIMENSION HUMAINE A VARSOVIE

Présidence

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 336 (PC.DEC/336) relative au séminaire sur la dimension humaine à Varsovie ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : MEDiateur POUR LES DROITS DE L'HOMME  
EN BOSNIE-HERZEGOVINE

Médiateur pour les droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine (SEC.FR/16/00), Portugal - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie) (PC.DEL/30/00), Fédération de Russie, Suisse, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/35/00), Bosnie-Herzégovine, Bureau du médiateur pour les droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine, Présidence

Point 5 de l'ordre du jour : DECISION SUR L'ACHEVEMENT OFFICIEL DU  
MANDAT DU REPRESENTANT DE L'OSCE AU  
COMITE MIXTE SUR LA STATION RADAR DE  
SKRUNDA

Présidence

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 337 (PC.DEC/337) sur l'achèvement officiel du mandat du Représentant de l'OSCE au Comité mixte sur la station radar de Skrunda ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : POURSUITE DE L'EXAMEN PAR L'OSCE DE LA  
QUESTION DE LA YOUGOSLAVIE (SERBIE ET  
MONTENEGRO)

Présidence

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT  
EN EXERCICE

- a) *Réunion des ministres des affaires étrangères de la Troïka de l'OSCE, tenue à Vienne le 21 janvier 2000* : Présidence (SEC.INF/31/00)
- b) *Rencontres du Président en exercice avec les membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et avec M. I. Ivanov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie* : Présidence

Point 8 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

- a) *Forum international de Stockholm sur l'holocauste* : Secrétaire général
- b) *Demande de personnel pour le Centre d'opérations* : Secrétaire général
- c) *Demande d'observateurs pour les élections législatives du 27 février 2000 au Tadjikistan* : Secrétaire général
- d) *Questions d'organisation concernant le bal de l'OSCE du 11 février 2000* : Secrétaire général

Point 9 du point de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 3 février 2000 à 10 heures, Neuer Saal